

Projet d'accueil individualisé pour raison de santé

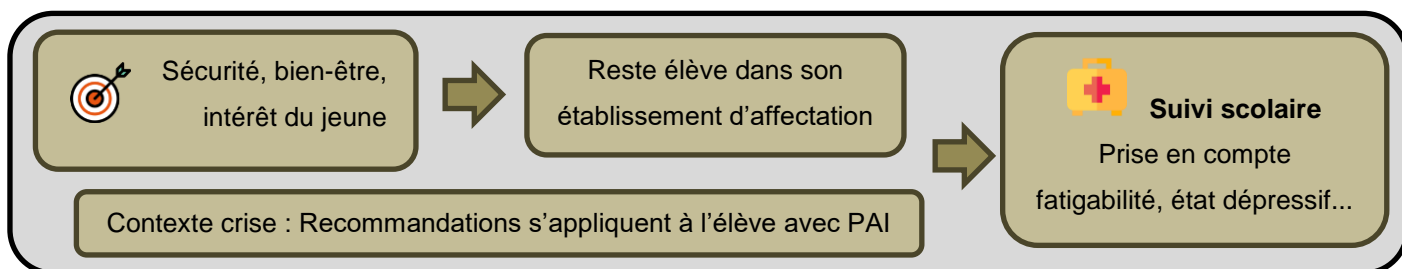
[Circulaire du 10-2-2021](#) NOR : MENE2104832C – BO N°9 du 4 mars 2021

Principes généraux [lien](#)

- I. **Une démarche concertée au sein des écoles, des établissements scolaires et autres structures collectives**
 1. Dans les écoles et les établissements scolaires, que ce soit sur le temps scolaire ou sur le temps extrascolaire relevant de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole ou sur le temps périscolaire relevant des collectivités territoriales [lien](#)
 - a. Le temps scolaire [lien](#)
 - b. L'articulation des temps scolaires avec les temps périscolaires ou extrascolaires [lien](#)
 - c. Les sorties et les voyages scolaires [lien](#)
 2. Dans les établissements et services d'accueil des jeunes enfants : crèches collectives, haltes garderies, services d'accueil familial, crèches familiales, crèches parentales, jardins d'enfants, micro-crèches et multi-accueil
 3. Dans les accueils collectifs de mineurs (ACM) avec ou sans hébergement
- II. **L'élaboration et le contenu du PAI** [lien](#)
 1. Les modalités d'élaboration du PAI [lien](#)
 - a. Les rôles et les responsabilités [lien](#)
 - b. L'élaboration du projet [lien](#)
 - c. Le contenu du document [lien](#)
 2. Les aménagements de la vie quotidienne et l'orientation [lien](#)
 - a. Le traitement médical et les soins d'urgence [lien](#)
 - b. La palette des ressources et des aménagements [lien](#)
 - c. La restauration collective [lien](#)
 3. Les implications dans le PAI du secret médical et du secret professionnel [lien](#)
 4. Mise en œuvre et suivi annuel du PAI [lien](#)
- III. **La communication**
 1. L'information [lien](#)
 2. L'attention particulière en cas de risque collectif [lien](#)

Ce document est une présentation visuelle de la circulaire. Il ne doit en aucun cas être considéré comme exhaustif

Principes généraux



I. Une démarche concertée au sein des écoles, des établissements scolaires et autres structures collectives

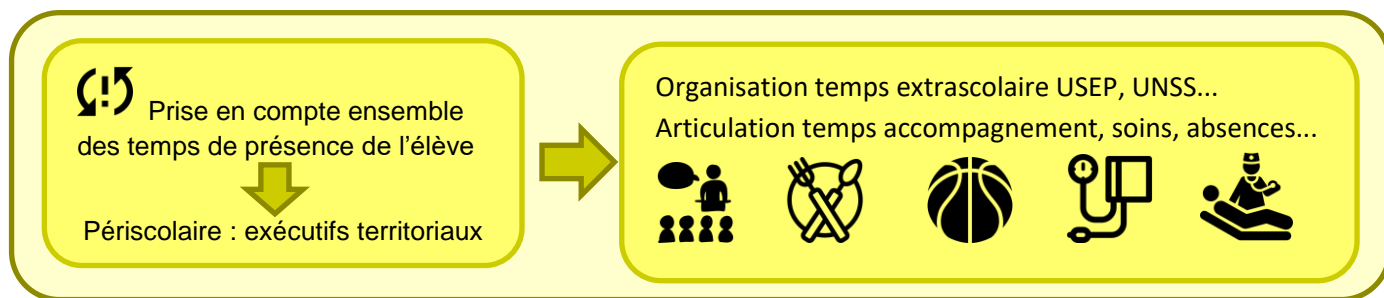
1. Dans les écoles et les établissements scolaires, que ce soit sur le temps scolaire ou sur le temps extrascolaire relevant de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole ou sur le temps périscolaire relevant des collectivités territoriales

a. Le temps scolaire



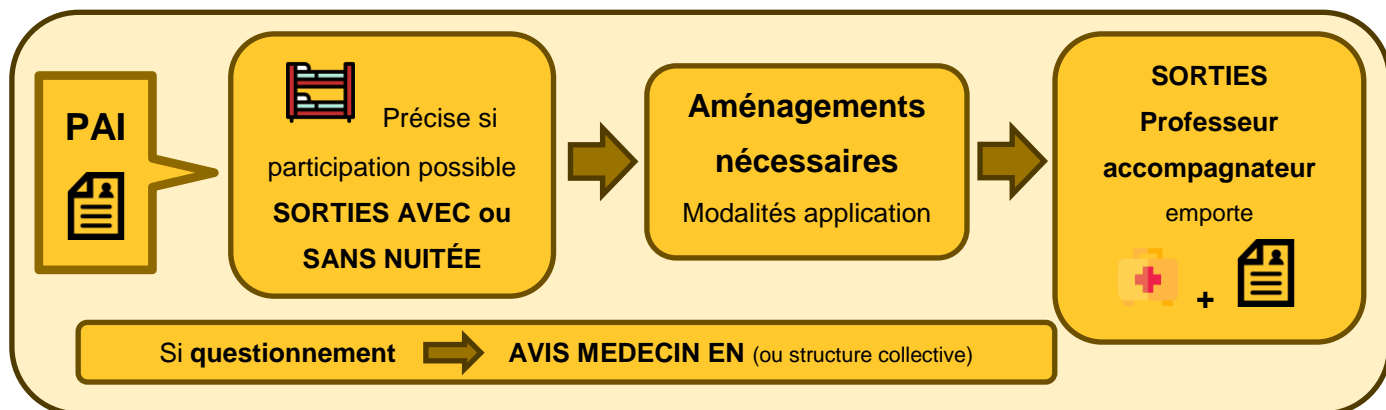
haut

b. L'articulation des temps scolaires avec les temps périscolaires ou extrascolaires



haut

c. Les sorties et les voyages scolaires

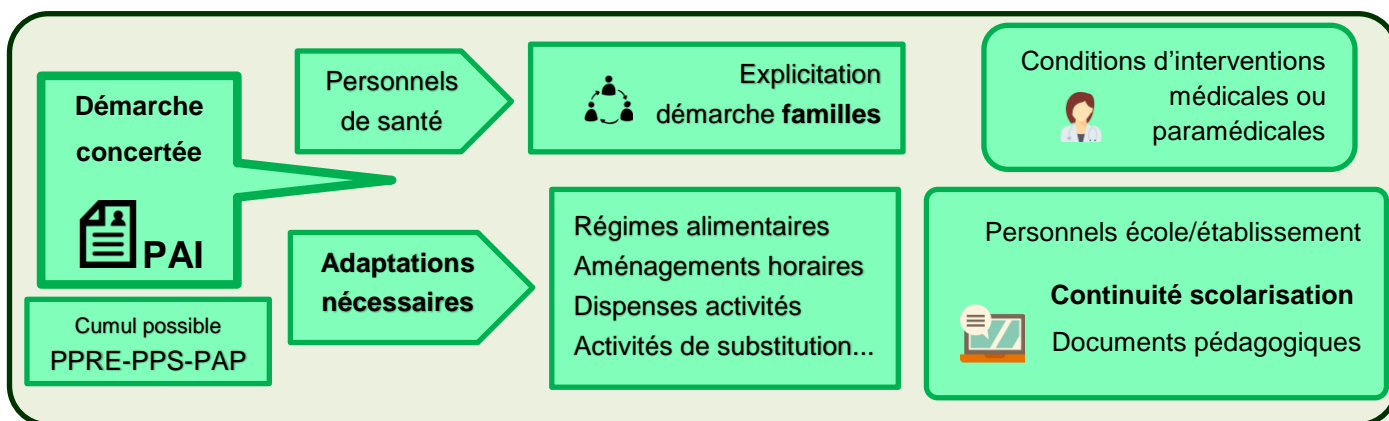


2. Dans les établissements et services d'accueil des jeunes enfants : crèches collectives, haltes garderies, services d'accueil familial, crèches familiales, crèches parentales, jardins d'enfants, micro-crèches et multi-accueil

3. Dans les accueils collectifs de mineurs (ACM) avec ou sans hébergement

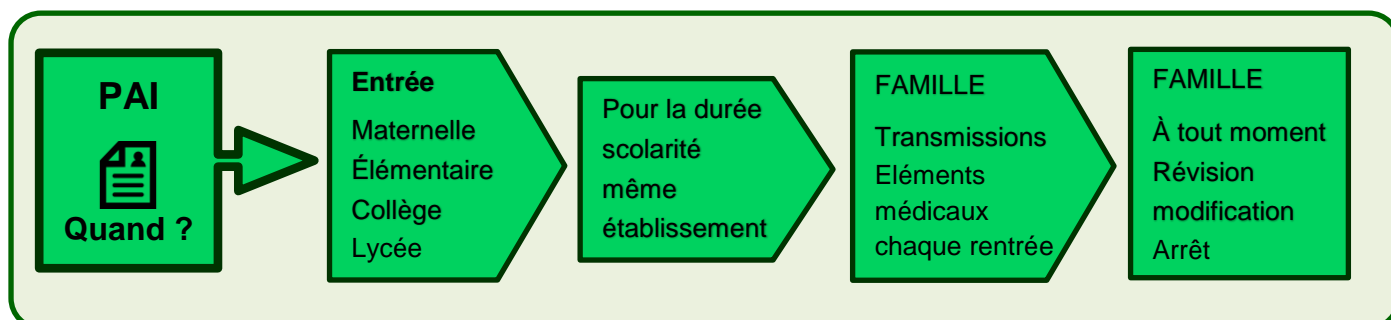


II. L'élaboration et le contenu du PAI



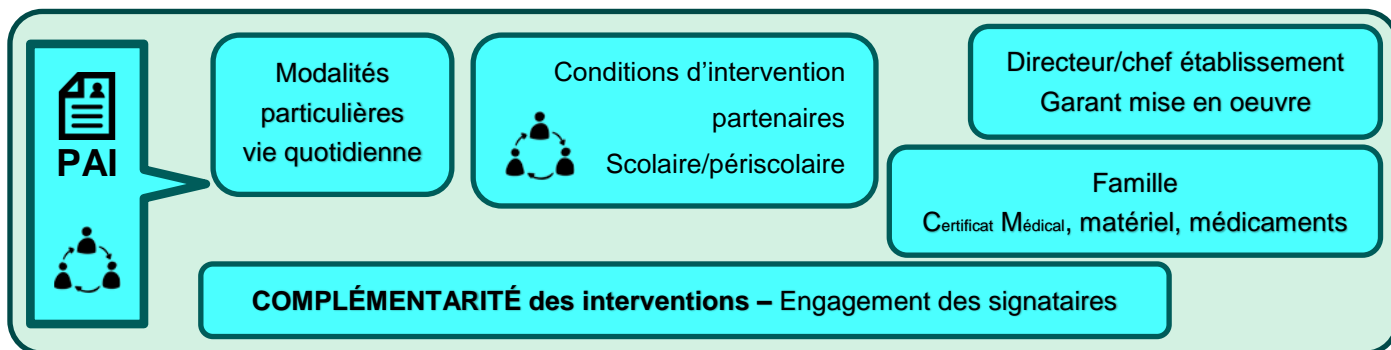
haut

1. Les modalités d'élaboration du PAI



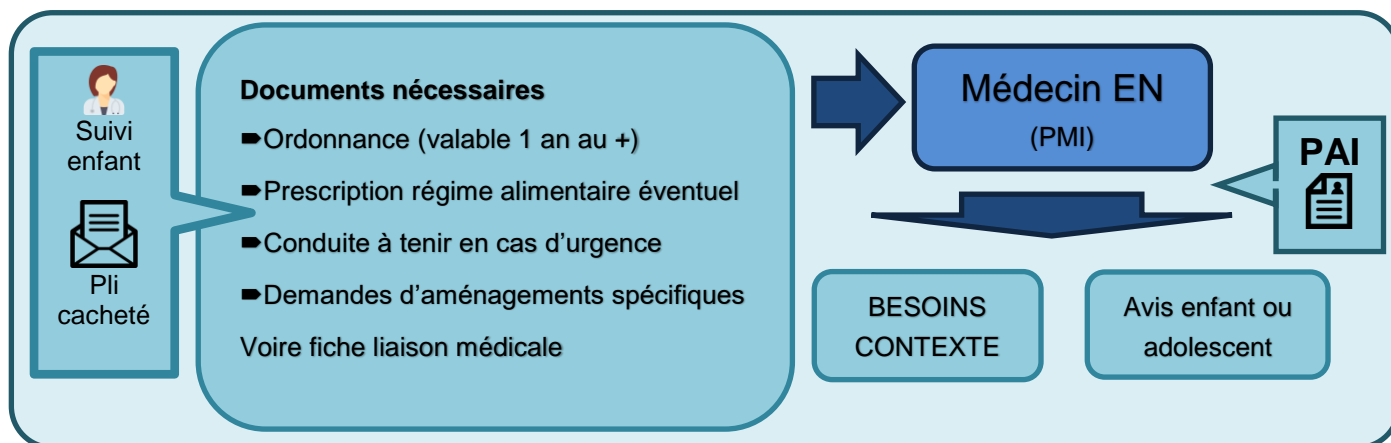
haut

a. Les rôles et les responsabilités



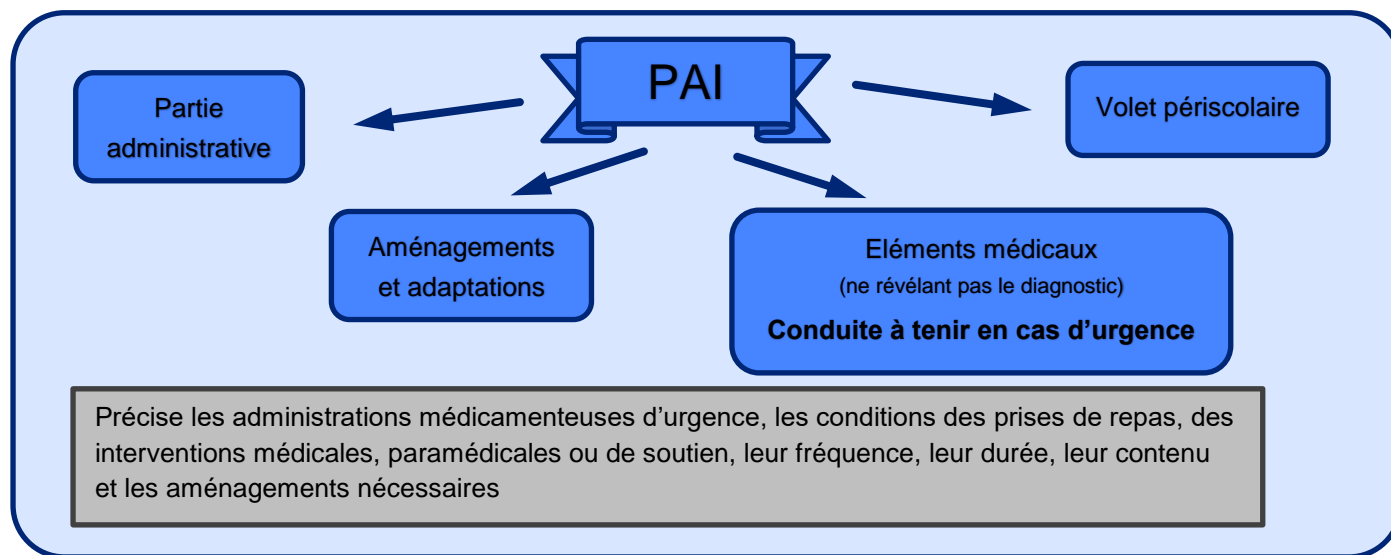
haut

b. L'élaboration du projet



haut

c. Le contenu du document



haut

2. Les aménagements de la vie quotidienne et l'orientation

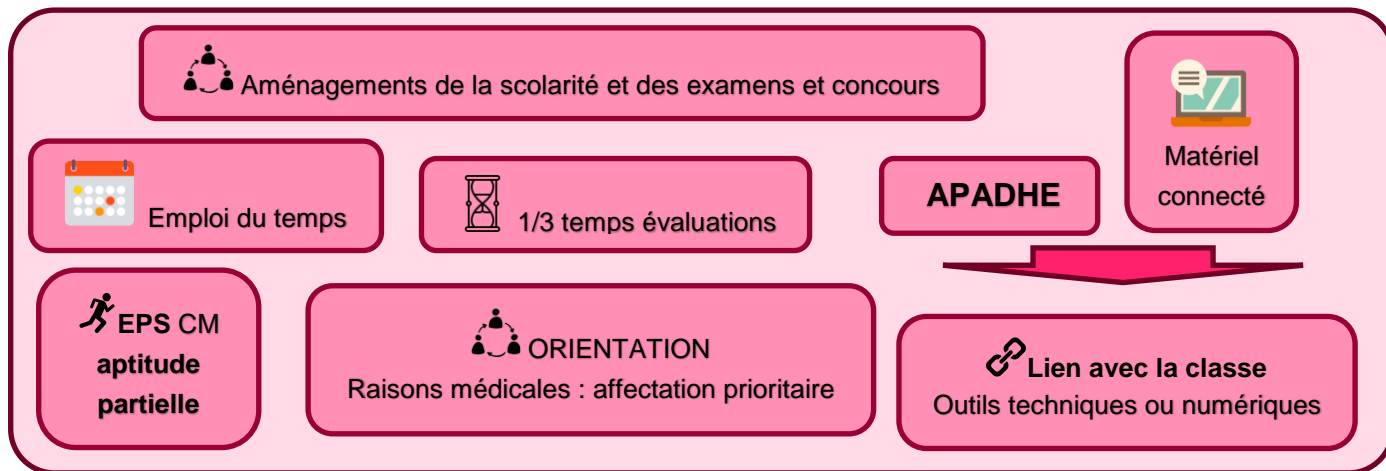
haut

a. Le traitement médical et les soins d'urgence



haut

b. La palette des ressources et des aménagements



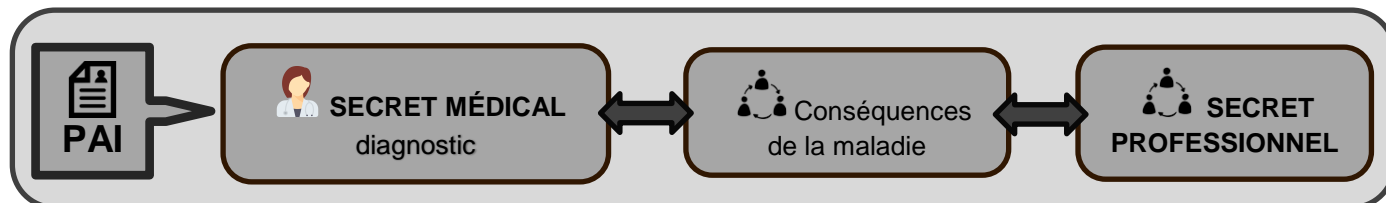
haut

c. La restauration collective



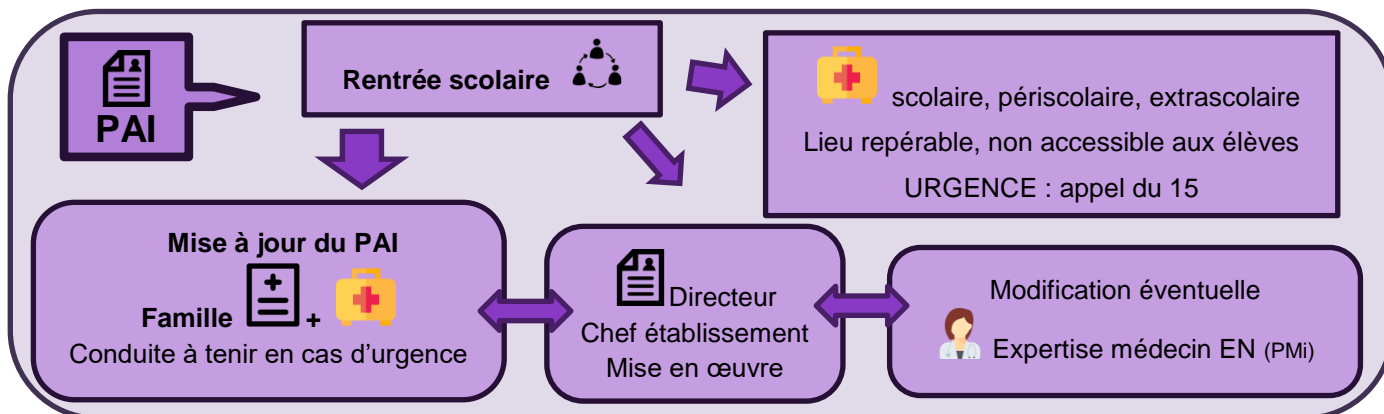
haut

3. Les implications dans le PAI du secret médical et du secret professionnel



haut

4. Mise en œuvre et suivi annuel du PAI



III. La communication

haut

1. L'information



haut

2. L'attention particulière en cas de risque collectif

